

Internats à la Une

Dans le cadre du Grand Emprunt, le conseil des ministres a décidé de promouvoir les « internats d'excellence », avec la création prévue de 20 000 places. Onze internats sont annoncés dans les académies pour la rentrée 2010.
<<http://www.education.gouv.fr/cid50541/internats-d-excellence.html>>

Anne-Marie Benhayoun

L'internat a longtemps favorisé la scolarisation des enfants de milieux populaires ou issus de régions rurales. Dans les années 2000, un premier plan de relance a été initié. En 2008-2009, dans l'enseignement secondaire public, près de 4 % des élèves sont internes, surtout en lycée où un établissement sur deux dispose d'un internat (moins de 5 % des collèges). 41 977 aides à l'internat ont été versées à des élèves boursiers d'établissements publics.

Les internats développent des projets éducatifs spécifiques articulant hébergement, socialisation et apprentissages, inscrits dans les projets d'établissement. Dans chaque académie, un plan de développement de l'internat dresse l'inventaire des ressources existantes, repère les besoins, envisage des

constructions nouvelles ou des solutions alternatives d'accueil en liaison avec les collectivités territoriales.

Les internats d'excellence

Ils constituent un des dispositifs du volet éducation du plan « Espoir Banlieues » lancé en février 2008. Ils s'adressent à des collégiens, lycéens et étudiants « *motivés, qui méritent, travaillent, ont des bons résultats mais dont on sait que les conditions de travail à la maison sont un peu compliquées* » (F. Amara). Ils ont donc vocation à accueillir des élèves issus d'établissements d'éducation prioritaire et des quartiers de la politique de la ville.

Il s'agit de « *renforcer l'accompagnement personnalisé des élèves à travers un projet pédagogique axé sur l'aide aux devoirs, la*

pratique d'activités sportives, scientifiques ou culturelles, l'accès aux nouvelles technologies et sur des partenariats internationaux ».

À ce jour, on compte 2 900 places labellisées internat d'excellence. L'objectif est de 4 000 en 2011 et 20 000 à terme, soit dans des structures spécifiques nouvelles (Sourdun, Douai...), soit dans des internats existants (20 places par établissement au maximum), souvent par transformation des internats de réussite éducative créés en 2005 par le plan de cohésion sociale.

Les préfetures sont appelées à financer à hauteur de 2 000 euros les places occupées par des élèves issus des quartiers prioritaires. 200 millions du « Grand Emprunt » y seront consacrés, sur les 500 millions d'euros affectés à la mission « enseignement scolaire ». ■

Retour sur investissements

Le stage de formation de formateurs « Être élève en éducation prioritaire » organisé à l'INRP a donné l'occasion de croiser les points de vue de chercheurs de différentes disciplines et de présenter plusieurs expériences concrètes. Les enregistrements des séances de travail et les supports utilisés par les intervenants, sont consultables en ligne.
<<http://www.inrp.fr/formation-formateurs>> (rubrique formations 2009-2010)

À l'issue de la semaine, une synthèse des stagiaires a permis de reproblématiser, du point de vue des acteurs, les questions « en tension » dans l'Éducation Prioritaire, autour de plusieurs axes :

- d'un point de vue sociologique, C. Benayed, D. Frandji et F. Oeuvarard ont insisté sur les effets de la concurrence grandissante entre établissements scolaires et montré les changements dans la manière de penser les politiques « d'égalité des chances » ;
- les « partenariats » entre l'École et ses différents interlocuteurs (familles, associations, autres services de l'État, collectivités) ont été discutés avec l'éclairage du PRE de Givors, par P. Perier ;
- le « rapport au savoir », les représentations des élèves et des enseignants face aux tâches scolaires et extrascolaires ont été au cœur des interventions de J. Bernardin, d'A. Armand, de S. Kakpo, mais aussi de l'expérience construite à Cherbourg. Dans une focale un peu différente, les rapports complexes entre la langue parlée hors l'école et la langue requise à l'École ont été précisés par V. Boiron, J. Boutet et P. Lambert ;



– la question des modalités d'apprentissage, des dispositifs et lieux de l'aide et d'accompagnement des élèves, très présents dans les réformes en cours, dans le premier comme dans le second degré, ont été abordés par C. Felix et P. Rayou.

Au total, ces questions centrées sur l'élève ont renforcé, aux yeux des participants, la question des cadres collectifs de travail pour travailler sur le terrain ces questions souvent entremêlées. Extrait de la synthèse des stagiaires : « *Faire circuler les savoirs, comprendre les logiques de l'autre, impliquer chacun, quels que soient son métier et son*

point de vue, nécessite à la fois du temps et de l'impulsion, pour ne pas se contenter de "refiler les patates chaudes" ». Pour cela, organiser avec respect la « *controverse professionnelle* » semble générateur de progrès, pour croiser les pratiques pédagogiques plutôt que de céder à l'injonction de « l'urgence du changement ». Le centre Alain-Savary est une des ressources pour y contribuer, aux côtés des pilotes académiques et locaux de l'éducation prioritaire et des équipes engagées dans le travail quotidien, dans le premier et dans le second degré. ■